



PROCESSUS ET MODALITÉS D'ACCÈS AUX PSH

PERSONNES EN SITUATIONS DE HANDICAP

PROCESSUS



**Notre processus est basé sur les étapes suivantes.
Préalablement à chaque formation, nous :**

- Transmettons un questionnaire au prescripteur et aux apprenants afin d'identifier les éventuelles situations de handicap et typologies : moteur, auditif, visuel, intellectuel, psychique ou visuel
- Recensons et intégrons les retours du prescripteur et des apprenants en situations de handicaps afin de mettre en place des compensations possibles et personnalisables en adéquation avec le besoin du/des apprenant(s).
- Dans le cadre de formation en intra-entreprise : l'entreprise cliente organise la formation dans ses locaux ou dans une salle réservée à son initiative, elle devra prouver que l'établissement est conforme aux normes pour l'accueil du public et signer notre charte.
- Dans le cadre de formation en inter-entreprise : nous veillons au respect de la réglementation et des règles de sécurité par le biais de la classification ERP (Etablissement Recevant du Public) des établissements sélectionnés pour les sessions de formation.

LE RÉFÉRENT HANDICAP

**L'ensemble de ces étapes est
suivi par un Référent Handicap :
Alain Arsoneau**

**Contact : alain.arsoneau@siwarelations.com
Tél : 06 30 49 29 46**



- Favoriser l'insertion et l'intégration des personnes en situation de handicap en formation
- S'appuyer sur un réseau de partenaires experts pour adapter nos prestations et équipements.
- Être force de proposition pour le développement de l'insertion des personnes en situations de handicaps en repérant les problématiques et les axes d'améliorations.

PRINCIPAUX ACTEURS ET FINANCEMENTS DU HANDICAP

CPF

Le Compte personnel de Formation permet aux personnes actives de cumuler des droits à la formation professionnelle. En travaillant, le salarié cumule des droits au titre du CPF chaque année sur son compte d'activité.

Un salarié qui travaille à temps plein toute l'année cumule 500 € par an sur son compte personnel de formation. Début 2019, une majoration de 300€ du CPF a été mis en place pour les salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Il est donc alimenté de 800 € par an dans la limite de 8000 €.

AGEFIPH

L'AGEFIPH l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, est chargée de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées dans les entreprises privées. Elle attribue des aides financières et des services aux employeurs et aux actifs concernés. L'AGEFIPH est également à l'initiative du RHF (Ressources Humaines Formation). Ce service nous permet d'améliorer notre politique d'accueil des personnes en situation de handicap, de développer nos connaissances sur le sujet d'avoir un appui sur la recherche de solutions de compensations.

FIFPHFP

Le FIFPHFP, le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, recouvre les contributions financières versées par les employeurs des 3 fonctions publiques soumis à l'obligation d'emploi des personnes handicapées. Ces contributions permettent de mettre en œuvre une politique incitative (aides, conventions, financements accessibilité, partenariats) dans le domaine de l'emploi (recrutement, maintien dans l'emploi, formation...) des travailleurs handicapés.

CAP EMPLOI

L'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap

PARTENAIRE DU TERRITOIRE

AGEFIPH

Délégation régionale Ile-de-France
24/28 VILLA BAUDRAN 21/37 RUE
DE STALINGRAD -
IMMEUBLE LE BAUDRAN
94110 ARCUEIL

Tél : 0800111009

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la
fonction publique
12 AVENUE PIERRE-MENDES FRANCE -
75914 PARIS CEDEX 13.

Contact : Xavier MARCHETTI
xavier.marchetti@departement77.fr

CAP EMPLOI 77

Antenne de Meaux (Nord-Est)
3 RUE ARISTIDE BRIAND
77100 MEAUX
01 60 09 80 40

meaux@capemploi77.fr

CAP EMPLOI 69

LES JARDINS D'ENTREPRISES
BÂTIMENT F2 - 213 RUE DE GERLAND
69007 LYON

04 37 53 01 31

contact@handilyonrhone.org



IDENTIFICATION SITUATION HANDICAP

La situation de handicap entraîne la limitation ou la restriction d'une ou plusieurs fonctions :
physique, sensorielle, cognitive... d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Vous concernant, dans quel(s) domaine(s) pré-cité(s), votre handicap se manifeste-t-il ?

.....
.....
.....
.....
.....

La loi prévoit des compensations aux situations de handicap afin de promouvoir l'égalité des droits et des chances. Au regard des limitations d'aptitude que vous avez mentionnées ci-dessus, des aménagements du cadre de travail sont possibles.

Vous concernant, de quels aménagements avez-vous besoin ?

.....
.....
.....
.....

Avez vous des appréhensions avant votre venue ?

Oui *Non*

Si oui, Lesquelles :

.....
.....
.....